

Les recherches sur la polices : trois approches

Samir Rizkalla

Volume 5, Number 1, January 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017023ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017023ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0065-1168 (print)

1718-3243 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rizkalla, S. (1972). Les recherches sur la polices : trois approches. *Acta Criminologica*, 5(1), 183–197. <https://doi.org/10.7202/017023ar>

LES RECHERCHES SUR LA POLICE : TROIS APPROCHES

Samir Rizkalla

Introduction

Traditionnellement conçue comme un organisme chargé de l'application des lois et du maintien de l'ordre public, la police a vu son rôle considérablement évoluer au cours des dernières années et plus particulièrement depuis la décennie écoulée. Si son principal objectif était d'assurer la poursuite des criminels, leur arrestation et leur traduction devant les tribunaux afin que « justice soit faite », son rôle de prévention n'était qu'indirect et se plaçait uniquement au niveau de l'intimidation. À ce rôle traditionnel se sont ajoutés, avec l'évolution, un rôle de prévention active qui consiste à prévoir l'action criminelle et à agir au niveau de la source même du danger ; une certaine contribution à la resocialisation des délinquants ; et un rôle social comportant divers services aux citoyens.

C'est ainsi que le Livre blanc sur la police, publié récemment par le ministère de la Justice du Québec, définit en ces termes les objectifs de la police : « 1) Promouvoir activement la prévention du crime ; en somme prévoir l'action criminelle. 2) Protéger la société contre les entreprises criminelles et ainsi poser les gestes appropriés qui font échec à la réussite des conspirations. 3) Permettre l'évolution de la société et ainsi faire respecter la liberté humaine mais à la condition qu'elle s'exerce dans le contexte des lois existantes. 4) Collaborer avec les organismes spécialisés à la réintégration des délinquants à la société. » De plus, le même ouvrage précise qu'à l'heure actuelle, le rôle social de la police accapare 70 % de son temps.

Janvier 1972

Ainsi, la prévention est passée au premier plan des objectifs policiers, la resocialisation compte parmi ses buts et les divers services à la société constituent, en fait, la majeure partie de ses tâches. Telle n'est pas la seule définition que l'on peut trouver du rôle de la police dans une société moderne. Nous verrons en effet, dans les lignes qui suivent, que d'autres commissions d'enquêtes au Canada, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, de même que plusieurs auteurs, ont tenté de définir ce rôle.

En effet, la police est loin d'être un problème résolu et, si plusieurs recherches ont fait l'effort d'y apporter une solution, le terrain se prête encore à de nombreux travaux.

Les diverses approches possibles

Toutefois les personnes faisant une recherche sur la police pourraient procéder de diverses façons. Trois d'entre elles retiennent particulièrement notre attention : l'étude par sondage d'opinion, l'étude juridique, l'étude sociologique et évaluative.

Le sondage s'effectue au moyen de questionnaires administrés à des échantillons représentatifs soit de la population en général, soit de groupes bien spécifiques dont on veut dégager l'attitude vis-à-vis de la police, la perception qu'ils en ont ou la conception qu'ils se font du policier et de son rôle.

L'approche juridique permet de situer la police dans un contexte constitutionnel et légal. Un pas de plus dans l'analyse peut être franchi par l'examen des règlements et des directives internes d'un service de police donné. Mais cette approche ne dépeint pas toujours la police telle qu'elle fonctionne dans les faits. Aussi, l'approche sociologique et évaluative demeure-t-elle un complément indispensable au matériel constitutionnel et légal pour le chercheur qui veut vraiment comprendre la police et contribuer à son évolution.

En effet, en partant des textes légaux et réglementaires ainsi que de l'examen des directives internes, le chercheur doit se préoccuper de l'organisation réelle de la force policière dans le concret, du profil de carrière du policier, de la main-d'œuvre, de la répartition des tâches et enfin de l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés. L'approche évaluative se présente donc comme le troisième volet d'une étude qui se veut complète. Les méthodes de calcul des budgets-

temps et d'analyse coût-bénéfice, ainsi que l'observation participante sont le moyen indiqué dans l'accomplissement de cette phase.

Nous nous proposons donc, dans les lignes qui suivent, de résumer brièvement quelques unes des principales recherches qui se sont basées sur ces trois sortes d'approche. Nous toucherons deux mots, pour conclure, de la recherche entreprise actuellement par le Centre international de criminologie comparée à Montréal, sur la police de trois régions métropolitaines du Canada : Montréal, Toronto et Vancouver.

1. *Les enquêtes d'opinion et d'attitude*

Ces enquêtes permettent de jeter une certaine lumière sur la perception et la conception que les citoyens en général ou certains groupes en particulier ont de la police. Au niveau de la perception, le public accorde un certain statut social aux policiers, exprime son degré de satisfaction à l'égard de la sélection, des fonctions et du comportement de ceux-ci, et indique la collaboration qu'il est prêt à donner aux forces de l'ordre. On peut aussi en dégager une image idéale de la police dans la conception des personnes interviewées.

Plusieurs personnes impliquées dans des recherches aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Australie et au Canada ont adopté cette approche.

En effet, en Angleterre, Morton-Williams, en 1960 — pour le compte de la Commission royale d'enquête sur la police, qui a présenté le résultat de ses travaux en 1962 — a tenté de déterminer les attitudes du public à l'égard de la police. Des entrevues personnelles avaient été conduites avec des membres de la police et un échantillon de la population analysé à l'aide de questionnaires standards. Ces derniers avaient pour objectif de permettre l'étude de l'attitude de la police et du public à l'égard l'un de l'autre ainsi qu'à l'égard du rôle du policier dans la société moderne.

En Australie, une étude de D. Chappell et P. Wilson (1968), a permis de recueillir l'opinion de 250 répondants quant au respect pour la police, aux contacts entre elle et le public et au port d'armes par les policiers. Une comparaison de certaines attitudes avec celles dégagées par le rapport britannique de 1960 a été également effectuée.

Par ailleurs, Susini (1966), dans la « Chronique de police » de la *Revue de science criminelle et de droit pénal*

comparé, a dégagé les éléments d'une analyse sociologique de la police à travers son image dans l'opinion publique.

Bien que ces recherches ne manquent pas d'intérêt, c'est toutefois au Canada et aux États-Unis que cette méthode d'approche a été exploitée de façon plus concrète.

Au Canada. — Pour le Canada, il s'agit de trois enquêtes menées dans les provinces de Québec et de l'Ontario.

La première a été effectuée par J. Rico et G. Tardif (1968), pour le compte de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice criminelle et pénale au Québec. Son but était de dégager :

1) La manière dont le public perçoit la police, son activité et ses fonctions, le comportement de ses agents, les rapports de ces derniers avec les pouvoirs politiques et le public en général, ainsi que la volonté de collaboration des individus avec les représentants de l'ordre ;

2) La conception que le public a du policier ; en d'autres termes, l'image idéale qu'il se fait quant au statut du policier (normes de recrutement, formation, qualités, salaire, droit de grève, etc.), quant aux fonctions sociales de la police (contrôle de manifestations, prévention de la délinquance juvénile...), quant aux moyens d'action de la police (identification, arrestation, contrainte...) et enfin quant à l'organisation de la police.

Dans une troisième partie, le sondage a tenté d'établir la connaissance réelle du service de police par le public. La méthode utilisée a été celle du questionnaire. Celui-ci a été administré dans cinq villes choisies en fonction de leur représentativité du point de vue urbain et rural, du taux de criminalité et du taux d'encadrement policier. Il s'agit de Montréal, Québec, Drummondville, Jacques-Cartier et Rimouski. Le nombre total de personnes interviewées s'élève à 2 400.

Les policiers de ces mêmes services ont été questionnés dans le cadre d'une autre recherche des mêmes auteurs visant à établir comment ils se perçoivent eux-mêmes.

La troisième recherche canadienne est celle de M. C. Courtis (1970), du Centre de criminologie de Toronto. L'enquête a tenté d'établir de façon descriptive, les attitudes du public de la capitale ontarienne à l'égard du crime et de la police. Le questionnaire a été administré à 967 personnes résidant dans la ville depuis au moins deux ans.

Dans les chapitres concernant la police, une première série de questions tendait à établir la perception, par le public, de l'action policière en tant que carrière, notamment pour ce qui a trait au recrutement, à la formation et aux effets de cette carrière sur la personnalité du policier lui-même et ses relations personnelles. Dans une deuxième série de questions, l'étude explore les attitudes des répondants quant au comportement de la police. Y sont notamment envisagés : le temps consacré par les policiers à certaines activités (activités criminelles et non criminelles, préventives et répressives...), les attitudes abusives ou non abusives des policiers, la qualité de leur travail, les pouvoirs policiers et plus particulièrement le pouvoir discrétionnaire. Un troisième groupe de questions concerne plus spécifiquement les sentiments du public et son attitude à l'égard de la police. L'enquête se préoccupe également des relations entre la police et le public et enfin de « la police et les media d'information ».

Aux États-Unis. — Aux États-Unis, en plus des travaux de G. D. Gourley qui datent de 1953 (*Public Relations and the Police*), trois enquêtes effectuées pour le compte de la President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, ont appliqué cette même méthode du sondage d'opinion.

Les travaux de A. D. Biderman et al. (1967), effectués dans le district de Columbia et parus dans le *Field Survey I* annexé au rapport de la susdite commission, consacrent entre autres, un chapitre à la perception et aux attitudes des citoyens. La crainte de victimisation y est étudiée ainsi qu'un certain nombre d'éléments indiquant si les répondants sont oui ou non favorables à la police. Des questions sont aussi posées sur la disposition du public à collaborer avec les forces de l'ordre.

Pour sa part, P. H. Ennis (1967) consacre un chapitre de son enquête (effectuée à l'échelle nationale et publiée à l'annexe *Surveys II* du rapport de la commission présidentielle susmentionnée) aux attitudes à l'égard de la police, de l'application de la loi et de la sécurité des individus. Ici, le questionnaire s'adressait à un échantillon de 14 000 adultes de deux catégories : victimes et non-victimes. Les questions portent sur l'efficacité, l'honnêteté et la courtoisie des policiers municipaux ainsi que sur certaines de leurs fonctions et les politiques tendant à limiter ou à étendre leurs pouvoirs et leur autorité.

Enfin, l'enquête *Surveys III* de ladite commission, entreprise par A. J. Reiss (1967), étudie, d'une part, l'évaluation et les images que se font, des policiers et des services de police, les propriétaires et dirigeants d'entreprises de Boston, de Chicago et de Washington (D.C.) et, d'autre part, la perception, par le citoyen, du crime, de l'application de la loi et de l'administration de la justice criminelle. La coopération du public avec la police y est notamment étudiée.

2. *L'approche juridique*

C'est là l'une des formes les plus traditionnelles d'aborder l'étude de la police. Il s'agit de préciser son statut constitutionnel, de décrire et d'analyser son organisation et sa juridiction telles que présentées dans les textes de loi qui l'ont créée, d'étudier la totalité des dispositions légales accordant des pouvoirs aux policiers, leur imposant des obligations et réglementant l'ensemble de leurs activités.

Ce genre d'approche se rencontre surtout dans les pays européens. En France, par exemple, où la police est surtout considérée comme une police administrative dont le rôle essentiel est de s'assurer de la satisfaction de l'intérêt général et des besoins collectifs en imposant des limitations aux libertés individuelles, elle est étudiée dans les ouvrages consacrés au droit administratif tel celui de G. Vedel (1961), *Droit administratif*, ou de M. Waline (1959) dont l'ouvrage porte le même titre.

Il s'agit encore de cette même méthode lorsque les traités de droit pénal en abordent l'examen sous l'angle de la police judiciaire, c'est-à-dire celle dont la principale tâche est de rechercher et de livrer à la justice les présumés auteurs d'infractions. Nous pouvons notamment citer le *Traité de droit pénal et de criminologie* de P. Bouzat et J. Pinatel (éditions 1963 et 1970); l'ouvrage de G. Stefani et G. Levasseur (1966), *Droit pénal général et procédure pénale*; les chroniques de police publiées depuis 1950 par J. Susini dans la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*; et enfin le n° 14 de *la Nef* (1963) consacré à la police en France.

Aux États-Unis, les ouvrages appliquant cette méthode placent plutôt la police dans le contexte de l'ensemble de la justice pénale. Il en est ainsi des traités de E. H. Sutherland et D.R. Cressey (1955), *Principles of Criminology*, de P. W. Tappan (1960), *Crime, Justice and Correction*, et de D. M. McIntyre (1967), *Law Enforcement in the Metropolis*.

En outre, le *Task Force Report on the Police* de la commission présidentielle américaine (1967) entreprend une analyse globale de la politique d'application de la loi et du rôle de la police dans ce domaine ; de l'organisation, de l'administration et des opérations de la police ; de la coordination et du regroupement de certains services des forces policières ; du personnel policier ; des relations de la police avec l'ensemble de la société ; de l'intégrité policière ; du rôle des commissions de police ; et du rôle des citoyens dans l'application de la loi.

Cette approche se retrouve dans d'autres ouvrages américains tel celui de B. Smith (1949), révisé en 1959 par B. Smith, Jr., intitulé *Police Systems in the United States*, qui tente de couvrir les aspects les plus importants du système américain de police : structure, organisation, coût des opérations, formation et promotion des policiers, ainsi que la corrélation entre la police et le contrôle de la criminalité.

C'est dans cette même perspective juridique que s'inscrivent les travaux de A. Barth (1961), *Law Enforcement versus the Law*, C. R. Sowle (1966), *Police Power and Individual Freedom : The Quest for Balance*, V. A. Leonard (1969), *The Police, the Judiciary and the Criminal*, et J. H. Skolnick (1966) *Justice without Trial : Law Enforcement in Democratic Society*.

Les deux premiers portent particulièrement sur les moyens d'action de la police et l'exercice de ses pouvoirs. Barth, par exemple, consacre deux chapitres au pouvoir d'arrestation en général et à l'arrestation pour enquête. La thèse principale qu'il soutient est que le maintien de l'ordre public met en péril aujourd'hui les libertés individuelles.

Leonard, pour sa part, analyse les récentes décisions de la Cour suprême américaine concernant les pouvoirs policiers et les moyens dont elle dispose dans l'exercice de ses activités.

Enfin, l'ouvrage de Skolnick se veut une contribution à la sociologie du droit. Il analyse le problème de l'application de la loi dans une société démocratique et discute de la situation légale et de fait de la police vis-à-vis des noirs, des prostituées et des narcomanes.

En Angleterre, on retrouve l'approche juridique dans les livres de G. Marshall (1965), *Police and Government*, qui expose le statut constitutionnel du policier britannique et de J. Cramer (1964), *The World's Police*, qui décrit l'organisation de la police anglaise et de divers autres pays.

Au Canada, enfin, deux travaux peuvent notamment être cités comme ayant entrepris l'étude de la police sous l'angle juridique. Il s'agit du chapitre 6 intitulé « The Police » de W. H. Kelly de l'ouvrage édité par Mc Grath (1965), *Crime and its Treatment in Canada*, ainsi que des chapitres 5 et 6 du *Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle* (1969).

Le premier de ces travaux établit tout d'abord le rapport entre la police et la loi en traçant les grandes lignes de l'évolution de la loi et de son application. Il décrit ensuite l'organisation et précise la juridiction des agences d'application de la loi au Canada ; il détermine les pouvoirs de l'agent de la paix, ainsi que les diverses tâches préventives et autres que la police doit accomplir.

Quant au *Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle*, il étudie, au chapitre 5, les pouvoirs policiers et les enquêtes sur les infractions en général puis consacre le chapitre 6 à l'arrestation plus spécifiquement. Après avoir situé le policier dans une société démocratique et défini son rôle, le rapport met l'accent sur l'importance de la prévention, puis passe en revue les divers pouvoirs policiers en matière d'enquête, d'interrogation, d'arrestation, de détention, de perquisition, de fouille ainsi que les pouvoirs discrétionnaires. Il envisage également les divers problèmes inhérents à la détection du crime et à la preuve par la police notamment dans les cas de preuve obtenue par des moyens illégaux, de services de renseignements, de surveillance au moyen d'appareils électroniques et de tables d'écoute. Enfin, en ce qui concerne l'arrestation, le rapport effectue une étude comparative de l'arrestation et de la sommation et donne la préférence à cette dernière.

3. *L'approche évaluative*

Quant à l'approche évaluative, elle a été jusqu'à présent la moins utilisée, bien qu'elle soit la plus apte à fournir des renseignements essentiels sur la structure, l'organisation, les activités, les fonctions, le rendement et l'efficacité de la police. Ces renseignements sont cependant indispensables pour une transformation de la police. Rappelons à cet égard les paroles de Merton : « rechercher un changement social sans reconnaître ouvertement les fonctions manifestes et latentes remplies par l'organisation à transformer, c'est procéder à des rites sociaux plutôt qu'à un *social engineering* ».

Cette pénurie de recherches sociologiques faisant appel aux méthodes des sciences sociales, notamment l'analyse fonctionnelle, l'observation participante et la recherche opérationnelle, est due probablement aux difficultés pratiques et méthodologiques que pose ce genre de recherche et qui ont été si bien décrites par Skolnick, Martin et Wilson. Ces auteurs ont pu cependant résoudre, au moins partiellement, ces problèmes. Les modèles qu'ils présentent peuvent par conséquent servir à d'autres recherches sociologiques sur la police.

Skolnic, dans son ouvrage *Justice without Trial* que nous avons cité par ailleurs, expose principalement les résultats de ses observations menées depuis 1962 au service de police de Westville, cité américaine de quelque 400 000 habitants dont 30 % environ sont de couleur. Il a également étendu son observation à deux autres services de police. En vue de cette étude, il a notamment participé aux patrouilles policières, et à de nombreuses entrevues.

Dans le cadre de son observation participante, il a notamment passé six semaines avec l'escouade de la moralité (*vice control squad*), autant avec l'escouade des vols, et deux avec celle des homicides.

Cette même méthode d'observation participante fait également l'objet d'une étude de A. Reiss qui a élaboré un questionnaire détaillé à être rempli par l'observateur. Une adaptation de ce questionnaire à la police de Montréal a également été préparée par G. Tardif et M. Sarrazin.

Quant à J. P. Martin et G. Wilson (1969), ils ont fixé comme l'un des objectifs de leur étude intitulée *The Police : A Study in Man Power* l'analyse des différentes tâches entreprises par la police et l'analyse de la manière dont les efforts ont été distribués entre elles. Les principaux problèmes méthodologiques auxquels cette étude a dû trouver une solution sont :

- 1) Comment enregistrer les activités des policiers ? Les auteurs ont opté pour la rédaction d'un rapport par l'individu lui-même écartant ainsi la méthode d'observation ;
- 2) Comment classifier le travail effectué par chaque individu ? Ainsi, les tâches policières ont été regroupées en vingt augmentées à vingt-trois après un test préliminaire ;
- 3) Comment choisir l'échantillon ? L'auteur a choisi un échantillon stratifié représentant les 123 forces policières d'Angleterre et du pays de Galles

Par ailleurs, en utilisant les fiches d'activité de deux jours de tous les agents appartenant à une division de police, Banton (1964) a analysé, dans *The Policeman in the Community*, l'organisation et les tâches policières dans une ville écossaise, les comparant avec celles de trois villes américaines. Il s'intéresse notamment à la définition du rôle social de la police, aux conflits possibles entre son rôle public et son rôle privé, au contrôle des relations interpersonnelles et à la question délicate de la discrétion policière.

La Commission royale britannique sur la police, déjà mentionnée, s'est également penchée sur l'organisation et les fonctions des forces policières.

Aux États-Unis, il convient de mentionner les travaux effectués pour le compte de la Commission Katzenbach, résumés et analysés dans le rapport consacré à la police, ainsi que certaines thèses de doctorat en criminologie, malheureusement non publiées, parmi lesquelles nous citerons : H. T. Buckner (1967), *The Police : The Culture of a Social Control Agency*, University of California ; J. H. Ehrlich (1959), *The Analysis of Role Conflicts in a Complex Organisation : The Police*, Michigan State University ; W. Westley (1953), *The Police : A Sociological of Law, Custom and Morality*, University of Chicago.

Enfin, au Canada, une recherche de type évaluatif a été effectuée par le Département de criminologie de l'Université de Montréal conjointement avec le service de police de cette ville. Entreprise par P. Dubois, J. Archambault et R. Boissonneaux (1969), elle a été commanditée par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice au Québec. Son but était d'identifier les principales sources de satisfaction et d'insatisfaction des policiers municipaux du Québec.

Conclusion

Les ouvrages que nous venons de passer en revue montrent bien que, jusqu'à présent, aucune recherche globale sur la police n'a été effectuée à ce jour. Certains secteurs de l'activité policière ont bien été étudiés, son organisation a été analysée sous un certain angle, mais le besoin se fait sentir d'entreprendre une analyse d'ensemble qui couvrirait tous les aspects touchant à la police dans une perspective comparative. Aussi, le Centre international de criminologie comparée, à Montréal, a-t-il entrepris cette sorte d'étude.

Trois grandes villes du Canada ont été choisies. Il s'agit de Montréal, Toronto et Vancouver, lesquelles offrent un modèle intéressant quant au regroupement et au morcellement des forces policières : Toronto ayant regroupé ses services de police depuis 1957, Montréal étant actuellement en voie de le faire et Vancouver n'ayant qu'effleuré le problème du regroupement et présentant donc encore une police pratiquement morcelée.

Toutefois, l'analyse approfondie des services de police de ces trois métropoles sera précédée d'une étude historique. Celle-ci se place à deux niveaux : étude historico-juridique et étude historico-sociale, la première mettant en rapport l'évolution de la police avec celle des institutions constitutionnelles, politiques et juridiques, tandis que la seconde la comparant aux diverses institutions sociales.

L'étude doit ensuite permettre de trouver les éléments susceptibles de répondre au schéma suivant :

indicateurs sociaux	besoins sociaux	réponse constitu- tionnelle, légale et réglementaire	réponse effective de la police	résultats ou analyse coût-bénéfice
------------------------	--------------------	--	-----------------------------------	--

En d'autres termes, il s'agit, dans un premier temps, d'analyser les divers indicateurs sociaux, lesquels engendrent certains besoins que la société ressent à l'égard de la police, ou plus précisément une DEMANDE. En effet, l'étude des conditions démographiques, culturelles, économiques et politiques d'une région détermine, dans une large mesure, le cadre dans lequel la police se devrait de situer sa politique si elle désire répondre aux besoins sociaux de façon adéquate.

Cette politique constituera ce que l'on peut appeler l'OFFRE. Celle-ci peut être étudiée soit sur un plan théorique, par l'examen des dispositions constitutionnelles, légales ou réglementaires concernant les pouvoirs, l'organisation et les fonctions des corps policiers, soit sur un plan pratique en analysant, dans le concret, les tâches accomplies par la police.

L'offre et la demande ainsi mises en parallèle, on peut alors tenter une ÉVALUATION des résultats à travers une analyse coût-efficacité. Dans cette dernière, il s'agira de définir les objectifs de chaque activité policière, d'examiner les divers moyens de les atteindre et de se demander si, parmi ces moyens, la police a choisi le plus efficace et le plus économique.

Ainsi, la recherche proposée se situera à la fois aux niveaux juridique, sociologique et évaluatif.

BIBLIOGRAPHIE

- AARON, T. J. (1966) : *The Control of Police Discretion. The Danish Experience*, Springfield, Thomas.
- BANTON, M. (1964) : *The Policeman in the Community*, New York, Basic Books.
- BARTH, A. (1961) : *Law Enforcement versus the Law*, New York, Collier Books.
- BIDERMAN, A. D. et al. (1967) : *Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes toward Law Enforcement*, submitted to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Surveys I, Washington, Bureau of Social Science Research.
- BLUM, R. H. (1964) : *Police Selection*, Springfield, Thomas.
- BORDUA, D. J., édit. (1967) : *The Police : Six Sociological Essays*, New York, Wiley.
- BOUZAT, P. et J. PINATEL (1963) : *Traité de droit pénal et de criminologie*, 3 vol., Paris, Dalloz.
- BRANDSTATTER, A. F. et L. A. RADELET (1968) : *Police and Community Relations : A Sourcebook*, Beverley Hills (Calif.), The Glencoe Press.
- BUCKNER, H. T. (1967) : *The Police. The Culture of a Social Control Agency*, dissertation, University of California, Berkeley.
- BUISSON, H. (1949) : *La Police, son histoire*, Vichy, Imprimerie Wallon.
- CANADA (1952) : *La Loi et l'ordre dans la démocratie canadienne*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CANADA (1969) : *Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle*, Ottawa, Imprimerie de la Reine.
- CASAMAYOR (1960) : *Le Bras séculier*, Paris, Seuil.
- CHAPPEL, D. et P. WILSON (1968) : « Australian Attitudes to the Police : A Pilot Study », *The British Journal of Criminology*, 8 (n° 4) : 424-431.
- COATMAN, J. (1959) : *Police*, London, Oxford University Press.
- COHN, S. I., édit. (1968) : *Law Enforcement, Science and Technology*, Proceedings of the Second National Symposium of Law Enforcement and Science and Technology, vol. 2., II T Research Institute.
- COURTIS, M. G. (1970) : *Attitudes to Crime and the Police in Toronto : A Report on Some Survey Findings*, Centre of Criminology, University of Toronto.

- CRAMER, J. (1964) : *The World's Police*, London, Cassell.
- CRITCHLEY, T. A. (1967) : *A History of Police in England and Wales, 1900-1966*, London, Constable.
- CURRY, J. E. et G. D. KING (1962) : *Race Tensions and the Police*, Springfield, Thomas.
- DEVLIN, J. D. (1961) : *Police Charges*, London, The Police Review Publishing Co.
- DOIG, J. W. (1968) : « The Police in a Democratic Society », *Public Administration Review*, 28 (n° 5).
- DUBOIS, P., J. ARCHAMBAULT et R. BOISSONNEAUX (1969) : *Satisfaction au travail des policiers municipaux du Québec*, annexe 8 de la Société face au crime, Gouvernement du Québec, Editeur officiel du Québec.
- EASTMAN, G. D., éd. (1969) : *Municipal Police Administration*, Published for the Institute for Training in Municipal Administration by the International City Management Association, Washington.
- ENNIS, Ph. H. (1969) : *Criminal Victimization in the United States*, A Report of a Research Study submitted to The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Surveys II, University of Chicago, National Opinion Research Center.
- EHRlich, J. H. (1959) : *The Analysis of Role Conflicts in a Complex Organization : The Police*, Michigan State University, inédit.
- FRANCE (1963) : *La Police en France*, numéro spécial de *la Nef* (n° 14), Paris, Julliard.
- GERMANN, A. C., F. D. DAY et R. R. J. GALLATI (1970) : *Introduction to Law Enforcement and Criminal Justice*, 12^e éd. rev., Springfield, Thomas.
- GHOSH, S. K. (1965) : *Police and the Public*, Government of Orissa, Home Department, Bhubaneswar.
- GOURLEY, G. D. (1953) : *Public Relations and the Police*, Springfield, Thomas.
- GREAT BRITAIN (1962) : *Royal Commission on the Police*, London, H.M.S.O.
- GRIERSON, F. D. (1933) : *La Police judiciaire française*, Paris, Editions de la Nouvelle Revue critique.
- HERSEY, J. (1968) : *Assassinés par la police*, Paris, Stock.
- HOLCOMB, R. L. (1962) : *The Police and the Public*, Springfield, Thomas.
- INBAU, F. E. et J. E. REID (1967) : *Criminal Interrogation and Confessions*, Baltimore, Williams and Wilkins.
- KENNEY, J. P. (1959) : *Police Management Preview*, Springfield, Thomas.
- KENNEY, J. P. (1964) : *The California Police*, Springfield, Thomas.
- LAFAVE, W. R. (1965) : *Arrest. The Decision to Take a Suspect into Custody*, Boston, Little, Brown.
- LE CLERE, M. (1957) : *Histoire de la police*, Paris, PUF, « Q.S.J. », n° 257.
- LEJINS, P. (1970) : *Introducing a Law Enforcement Curriculum at a State University*, U.S. Department of Justice, U.S. Government Printing Office, p. 15.
- LEONARD, V. A. (1964) : *Police Organization and Management*, 2^e éd., Brooklyn, The Foundation Press.
- LEONARD, V. A. (1964) : *Police of the Twentieth Century*, Brooklyn, The Foundation Press.

- LEONARD, V. A. (1969) : *The Police, the Judiciary and the Criminal*, Springfield, Thomas.
- LIPSKY, M., édit. (1970) : *Law and Order, Police Encounters*, Chicago, Aldine.
- LOCARD, E. (1919) : *La Police*, Paris, Payot.
- LOHMAN, J. D. et G. E. MISNER (1966) : *The Police and the Community*, 2 vol., A Report of a Research Study submitted to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Surveys IV, Berkeley (Calif.), School of Criminology, University of California.
- LOWENTHAL, M. (1950) : *The Federal Bureau of Investigation*, New York, William Sloane Associates.
- MANCEAUX, M. (1969) : *Les Policiers parlent*, Paris, Seuil.
- MARSHALL, G. (1965) : *Police and Government*, London, Methuen.
- MARTIN, J. P. et G. WILSON (1969) : *The Police : A Study in Manpower (The Evolution of the Service in England and Wales 1829-1965)*, London, Heinemann.
- MCDONALD, J. (1966) : *The Mounties. The Story of the Royal Canadian Mounted Police*, New York, Sterling Publishing Co.
- MCCRATH, W. T., édit. (1965) : *Crime and its Treatment in Canada*, Toronto, Macmillan of Canada (chap. 6 : W. H. Kelley, *The Police*, p. 109-135).
- MCINTYRE, D. M., édit. (1967) : *Law Enforcement in the Metropolis*, Chicago, American Bar Foundation.
- MERTON, R. K. (1952) : *Éléments de méthode sociologique*, Paris, Plon.
- MORRIS, A. (1969) : « What is the Role of the Community in the Development of Police Systems ? », *Correctional Research*, bulletin n° 19, novembre 1969, p. 7-8.
- MORTON-WILLIAMS, R. (1960) : *The Relations between the Police and Public*, Appendice IV de *Minutes of Evidence of the Royal Commission on the Police*.
- A National Survey on Police and Community Relations (1967), A Report of a Research Study submitted to The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Surveys V, The National Center on Police and Community Relations, School of Police Administration and Public Safety, Michigan State University, East Lansing (Mich.).
- QUÉBEC (1969) : *La Société face au crime*, Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, 5 vol. et 9 annexes, Québec, Editeur officiel de Québec.
- QUÉBEC (1971) : *La Police et la sécurité des citoyens*, le Livre blanc de Jérôme Choquette, Ministre de la Justice, Editeur officiel du Québec.
- RADZINOWICZ, L. (1956) : *A History of English Criminal Law and its Administration from 1750*, 3 vol., London, Stevens; vol. 2 : *The Enforcement of the Law*; vol. 3 : *Cross-Currents in the Movement for the Reform of the Police*.
- REISS, A. J. (1967) : *Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas*, 2 vol., A Report of a Research Study submitted to The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Surveys III, University of Michigan.
- RICO, J. M. et G. TARDIF (1968) : *Enquête d'opinion publique sur la police au Québec*, Annexe 2 de *La Société face au crime*, Gouvernement du Québec, Editeur officiel du Québec.

- RICO, J. M. et G. TARDIF (1969) : *Enquête d'opinion auprès de cinq services de police du Québec*, Gouvernement du Québec, Editeur officiel du Québec.
- SICOT, M. (1959) : *Servitude et grandeur policières*, Paris, Les Productions de Paris.
- SKOLNICK, J. H. (1966) : *Justice without Trial : Law Enforcement in Democratic Society*, New York, Wiley.
- SMITH, B. (1960) : *Police Systems in the United States*, New York, Harper.
- SOWLE, C. R., édit. (1966) : *Police Power and Individual Freedom : The Quest for Balance*, Chicago, Aldine.
- STÉFANI, G. et G. LEVASSEUR (1966) : *Droit pénal général et procédure pénale*, Paris, Dalloz.
- SUSINI, J., « Chroniques de police », *Revue de science criminologique et de droit pénal comparé*, Paris, Sirey.
- SUTHERLAND, E. H. et D. R. CRESSEY (1955) : *Principles of Criminology*, 5^e éd., Chicago, Lippincott.
- TAFFAN, P. W. (1960) : *Crime, Justice and Correction*, New York, McGraw-Hill.
- TARDIF, G. et M. SARRAZIN (1971) : *Mesure de l'interaction, citoyen-policier*, inédit.
- TIFFANY, L. P., D. M. MCINTYRE et D. L. ROTENBERG (1967) : *Detection of Crime*, Boston, Little, Brown.
- TOWLER, J. E. (1964) : *The Police Role in Racial Conflicts*, Springfield, Thomas.
- U.S.A. (1967) : *The President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice. Task Force Report : The Police*, Washington, U.S. Government Printing Office.
- VEDEL, G. (1961) : *Droit administratif*, Paris, P. U. F., « Thémis ».
- WALINE, M. (1959) : *Droit administratif*, 8^e éd., Paris, Sirey.
- WESTLEY, W. (1953) : *The Police : A Sociological of Law, Custom and Morality*, University of Chicago, inédit.
- WHITAKER, B. (1964) : *The Police*, Harmondsworth, Middlesex (England), Penguin Books.
- WILLIAMS, A. (1967) : *Output Budgeting and the Contribution of Micro-economics to Efficiency in Government*, C.A.S. Occasional paper n° 4, London, H. M. S. O.
- WILSON, J. Q. (1968) : *Varieties of Police Behavior : The Management of Law and Order in Eight Communities*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- WILSON, O. W. (1963) : *Police Administration*, 2^e éd., New York, McGraw-Hill.
- YEFSKY, S. A., édit. (1967) : *Law Enforcement, Science and Technology*, Proceedings of the First National Symposium of Law Enforcement and Science and Technology, vol. 1, Washington, Thompson Books.

SAMIR RIZKALLA

Licence en droit, Université du Caire.

Maîtrise en droit, Université du Caire.

D.E.S. en droit public, Université du Caire.

D.E.S. en sciences criminelles, Université du Caire.

Attaché de recherche au Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.